

GEFÄHRE  
GEFÄHRE

HERCON®

# DISRUPT BIO-FLAKE® SBW

**Perturbateur d'accouplement de la tordeuse des  
bourgeons de l'épinette**

UTILISER POUR LA PERTURBATION DU COMPORTEMENT D'ACCOUPEMENT  
CHEZ LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE *Choristoneura  
fumiferana* (Clemens)

GARANTIE : 95/5 E/Z -11-tétradécénal .....10,00%  
ATTENTION - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

**INSECTICIDE COMMERCIAL  
GÉNÉRATEUR À DÉCHARGE LENTE**

N° D'ENREGISTREMENT 30312 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 kg  
10 kg (1 000 g ai) traite 40 ha à 25g ai/ha ou 20 ha à 50g ai/ha

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**Fabriqué aux États-Unis par :**  
Aberdeen Road Company d/b/a  
HERCON ENVIRONMENTAL  
P.O. Box 435  
Emigsville, PA 17318-0435 USA  
1-800-4-HERCON

HERCON®

# DISRUPT BIO-FLAKE® SBW

## Perturbateur d'accouplement de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

UTILISER POUR LA PERTURBATION DU COMPORTEMENT D'ACCOUPEMENT CHEZ LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE *Choristoneura fumiferana* (Clemens)

### USAGES RESTREINTS

#### FORÊTS ET ZONES BOISÉES

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

USAGE RESTREINT : Utiliser contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana* (Clemens)) dans les forêts et zones boisées. Appliquer la quantité recommandée.

### MODE D'EMPLOI

**HERCON DISRUPT BIO-FLAKE SBW** est conçu pour atténuer les dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (*Choristoneura fumiferana* (Clemens)) dans les forêts et zones boisées en nuisant à l'accouplement des mites adultes. La perturbation de l'accouplement peut réduire la quantité d'œufs pondus et l'infestation subséquente de larves. Il est donc moins nécessaire d'utiliser des insecticides conventionnels. Appliquer ce produit avant que les mites mâles ne prennent leur envol. Ce produit est conçu pour les espèces d'arbres tels que les épinettes blanches où la tordeuse des bourgeons de l'épinette constitue un fléau. Le taux d'application de HERCON DISRUPT BIO-FLAKE SBW est de 25 à 50 g ai/ha par application, soit l'équivalent de 250 g à 500 g de produit par hectare. Un taux d'application supérieur est recommandé lorsque la pression des parasites est plus grande. Cela peut réduire la probabilité qu'une seconde application s'avère nécessaire. Réappliquer HERCON DISRUPT BIO-FLAKE SBW après 20 jours, si nécessaire, selon les conditions locales, les résultats et les observations sur le terrain. Utiliser conjointement avec des pulvérisateurs supplémentaires lorsque les populations sont très nombreuses. Utiliser un adhésif inerte tel que Hercon Micro-Tac pour faire adhérer les flocons aux feuilles ou aux plantes traitées. Pour les applications à partir de fuseaux d'aéronefs à voilure fixe, un rapport de 0,67 ml d'adhésif par gramme de produit est conseillé.

#### INSTRUCTIONS POUR L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Appliquer uniquement avec un aéronef à voilure fixe ou rotatif dont le fonctionnement a été calibré selon les conditions climatiques de la région et les taux d'application et conditions indiqués sur l'étiquette.

Les taux d'application, conditions et précautions indiqués sont spécifiques au produit. Appliquer uniquement selon les taux recommandés sur l'étiquette. Veiller à ce que l'application soit uniforme en utilisant des dispositifs de marquage et/ou de l'équipement de mesure électronique.

#### RISQUES ENVIRONNEMENTAUX :

Ne pas contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en rejetant les déchets. Ne pas appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive à partir des zones traitées.

### PRÉCAUTIONS

#### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Éviter d'inhaler/de respirer la poussière produite avant, pendant et après l'application.

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage ou la réparation de l'équipement, le personnel doit porter un respirateur approprié, des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison, des lunettes de protection ou un protecteur facial, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes. Appliquer uniquement lorsque le risque de déviation vers des zones résidentielles ou d'activité humaine, telles que des maisons, chalets, écoles et secteurs récréatifs est mince. Tenir compte de la vitesse du vent, la direction du vent, la température, l'équipement servant à l'application et les paramètres de vaporisation. Éviter tout contact avec les yeux et la bouche. Ne pas ouvrir l'enveloppe protectrice du sac avant d'être prêt à l'utiliser. Bien se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Ne pas appliquer directement sur l'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage de l'équipement ou par l'élimination des déchets.

#### **PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Administrer un traitement symptomatique..

#### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION**

Entreposage : Entreposer dans un endroit frais et sec.

#### **Élimination :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

#### **AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

HERCON<sup>®</sup>, MICRO-TAC<sup>™</sup> et BIO-FLAKE<sup>™</sup> sont des marques de commerce d'Aberdeen Road Company.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )